rtm
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE

Commune d'ALLEMONT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(hors zones inondables par l'Eau d'Olle et la Romanche)
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de projet possible sous maitrise collective
- b — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- `I',i'` : inondation en pied de versant
- `M,m` : marécages
- `T,t1,t2` : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- `V,v` : ravinements et ruissellements sur versant
- `G,g1,g2` : glissements de terrain
- `P,p1,p2` : chutes de pierres
- `A,As,a` : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000 de la carte du zonage réglementaire au 1/10000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Limite de la zone d'étude

Réalisation : RTM38	Etabli le : Mars 2004	Echelle : 1/5 000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le :	

N

Hameaux d'Articol et du Molard

Hameau du Rivier d'Allemont

Allemont partie SUD

oublie du "m" par rapport à carte sur fond topo.